

# The Manhattan Declaration

## French Translation

The official text of the Manhattan Declaration is the copyrighted English version which can be downloaded at the Manhattan Declaration website.

Translations into other languages are provided as a courtesy and may not be exact.

[Manhattan  
Declaration.org](http://ManhattanDeclaration.org)

# **LA DECLARATION DE MANHATTAN : UN APPEL DE LA CONSCIENCE CHRETIENNE**

Rédigée le 20 octobre 2009

Diffusée le 20 novembre 2009

## **PREFACE**

Les chrétiens sont des héritiers d'une tradition qui, depuis 2000 ans, consiste à proclamer la Parole de Dieu, à s'efforcer de faire régner la justice dans la société, à résister à la tyrannie et à faire preuve de compassion envers les pauvres, les opprimés et ceux qui souffrent.

Tout en reconnaissant entièrement les imperfections et les failles des institutions et des communautés chrétiennes de tous les temps, nous voulons être les dignes héritiers des chrétiens qui ont défendu des vies innocentes en sauvant des bébés jetés sur des tas d'ordures dans des villes romaines et en dénonçant publiquement la pratique de l'infanticide sous l'Empire. Nous nous souvenons avec respect des croyants qui ont sacrifié leur vie en restant dans des villes romaines pour soigner les malades et les mourants pendant les épidémies et qui ont préféré mourir bravement dans les Colisées plutôt que de renier leur Seigneur.

Après que les tribus barbares ont envahi l'Europe, les monastères chrétiens ont préservé non seulement la Bible, mais aussi la littérature et l'art de la culture occidentale. Ce sont les chrétiens qui ont combattu le fléau de l'esclavage : au seizième et au dix-septième siècle, des édits pontificaux ont dénoncé la pratique de l'esclavage et excommunié pour la première fois quiconque s'y livrait ; les chrétiens évangéliques d'Angleterre dirigés par John Wesley et William Wilberforce ont mis un terme au trafic des esclaves dans ce pays. Sous la direction de Wilberforce, les chrétiens ont aussi fondé des centaines d'associations pour aider les pauvres, les prisonniers et les enfants qu'on faisait travailler enchaînés aux machines.

En Europe, les chrétiens se sont opposés aux prétentions des rois à la divinité et ont lutté avec succès pour établir le règne de la loi et l'équilibre des puissances gouvernementales qui ont rendu possible la démocratie moderne. Et en Amérique, les femmes chrétiennes ont été à la pointe du mouvement en faveur du droit de vote. Les grandes croisades des années 1950 à 1970 ont été menées par des chrétiens qui se réclamaient des Écritures et soutenaient que tout être humain est glorieusement fait à l'image de Dieu quels que soient sa race, sa religion, son âge ou sa classe sociale.

Ce même attachement à la dignité humaine a poussé les chrétiens de la dernière décennie à s'efforcer de mettre un terme au fléau déshumanisant du trafic humain et de l'esclavage sexuel, à prodiguer des soins compatissants aux victimes du sida en Afrique et à défendre une grande quantité d'autres causes humanitaires allant de la fourniture d'eau potable aux nations en voie de développement à celle de foyers d'accueil pour des dizaines de milliers d'enfants privés de parents à cause de la guerre, de la maladie ou de la discrimination sexuelle.

Comme ceux qui les ont précédés dans la foi, les chrétiens d'aujourd'hui sont appelés à proclamer l'Évangile de la grâce et son prix, à préserver la dignité intrinsèque de la personne humaine et à prendre position pour le bien de tous. En répondant à sa vocation, l'appel à se conduire en disciples, l'Église peut largement contribuer au bien de tous par son service public.

## **DECLARATION**

En tant que chrétiens orthodoxes, catholiques et évangéliques, nous nous sommes réunis à partir du 28 septembre 2009 à New York pour rédiger la déclaration suivante, que nous signons individuellement, non pas au nom de nos dénominations, mais pour et de la part de nos communautés. Nous agissons ensemble pour obéir au seul vrai Dieu, le Dieu trinitaire saint et aimant, qui a pleinement le droit de régner sur nos vies et qui, de ce fait, nous appelle, avec les croyants de tous les âges et de toutes les nations, à chercher et à défendre le bien de tous ceux qui sont faits à son image. Nous publions cette déclaration à la lumière de la vérité fondée sur les Saintes Écritures, de la raison humaine innée

(qui est elle-même, selon nous, le don d'un Dieu bienfaisant) et de la nature même de l'être humain. Nous appelons tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté, qu'ils soient croyants ou non, à lire attentivement les sujets que nous exposons ici et à y réfléchir. Avec Saint Paul, nous nous recommandons à toute conscience d'homme devant Dieu.

Si toutes les préoccupations morales chrétiennes retiennent notre attention, en particulier le secours des pauvres et des personnes vulnérables, nous sommes plus particulièrement troublés actuellement dans notre pays par la menace qui pèse sur la vie des fœtus, des invalides et des personnes âgées et aussi par le fait que l'institution du mariage, déjà menacée par la promiscuité sexuelle, l'infidélité et le divorce, court le risque d'être redéfinie pour s'adapter aux idéologies en vogue ; la liberté religieuse et les droits de la conscience sont gravement compromis par ceux qui se servent d'instruments de coercition pour contraindre les croyants à compromettre leurs convictions les plus profondes.

Parce que la sainteté de la vie humaine, la dignité du mariage (union d'un mari et d'une femme) et la liberté de conscience et de religion sont des principes fondamentaux de justice et de bien commun, notre foi chrétienne nous impose de parler et d'agir pour les défendre. Dans cette déclaration, nous soutenons : 1) la dignité profonde, intrinsèque et égale de tous les êtres humains, créatures façonnées à l'image même de Dieu, possédant des droits inhérents identiques à la dignité et à la vie ; 2) le mariage, union conjugale d'un homme et d'une femme, ordonné par Dieu dès la création et reconnu, au cours de l'histoire, aussi bien par les croyants que par les non-croyants comme l'institution fondamentale de la société, et 3) la liberté religieuse, fondée sur le caractère du Seigneur, l'exemple de Christ ainsi que la liberté et la dignité propres aux êtres humains créés à l'image de Dieu.

Nous sommes des chrétiens qui se sont unis sans s'arrêter aux différences ecclésiastiques traditionnelles pour affirmer leurs droits — et, plus important, pour assumer leur responsabilité — de parler et d'agir afin de défendre ces vérités. Nous nous faisons le serment, ainsi qu'à nos frères dans la foi, qu'aucune puissance sur la terre, qu'elle soit culturelle ou politique, ne nous réduira au silence ou à

l'acceptation. Nous avons le devoir de proclamer l'Évangile de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ dans sa totalité en toutes circonstances. Que Dieu nous aide à ne pas nous y dérober.

## **LA VIE**

*Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme. Genèse 1.27*

*Je suis venu afin que les brebis aient la vie, et qu'elles l'aient en abondance. Jean 10.10*

Bien que l'opinion publique ait évolué dans une direction pro-vie, nous constatons avec tristesse que l'idéologie pro-avortement prévaut aujourd'hui dans notre gouvernement. Dans l'administration actuelle, beaucoup veulent légaliser l'avortement à n'importe quel stade de développement du fœtus et souhaitent subventionner l'intervention aux frais du contribuable. À la Chambre des représentants comme au Sénat, la majorité est favorable à l'avortement. La Cour suprême, dont l'infâme décision de *Roe contre Wade* a privé le fœtus de toute protection légale, continue à considérer l'interruption volontaire de grossesse comme un droit constitutionnel fondamental, bien qu'il ait soutenu comme constitutionnellement acceptables certaines restrictions liées à l'avortement. Le président affirme vouloir réduire la « nécessité » d'avorter, ce qui est un objectif louable, mais il a aussi promis de rendre l'avortement plus facile et plus accessible en supprimant les lois qui interdisent que cette intervention soit subventionnée par le gouvernement, qui fixent un délai légal avant que les femmes souhaitant avorter passent à l'acte et qui informent les parents des avortements pratiqués sur leurs filles mineures. L'abrogation de ces lois pro-vie importantes et efficaces ne pourra logiquement qu'accroître de manière significative le nombre d'interruptions volontaires de grossesse à cause desquelles la vie d'innombrables enfants est supprimée avant la naissance. Notre engagement envers la sainteté de la vie n'est pas une question d'engagement dans un parti, car nous constatons qu'au cours des trente-six ans qui ont suivi le procès *Roe contre Wade*, les représentants élus et attitrés des deux grands partis politiques ont également contribué à cautionner

légalement ce que le pape Jean-Paul II a qualifié de « culture de la mort ». Nous incitons tous les représentants de notre pays, élus et attitrés, à protéger et à servir tous les membres de notre société, y compris les plus marginaux, les plus impuissants et les plus vulnérables d'entre eux.

Une culture de la mort dévalorise inévitablement la vie à tous les stades et conditions en soutenant la théorie que les vies imparfaites, immatures ou gênantes peuvent être mises au rebut. Comme beaucoup de personnes clairvoyantes l'ont prédit, la dévalorisation de la vie, qui a commencé par l'avortement, a maintenant proliféré. Par exemple, la recherche basée sur la destruction d'embryons et subventionnée par l'État est encouragée au nom de la science sous prétexte de développer des traitements et des remèdes aux maladies et handicaps. Le président et de nombreux membres du Congrès souhaitent que la recherche embryonnaire inclue le subventionnement public du soi-disant « clonage thérapeutique ». Il en résulterait une production industrielle massive d'embryons humains qui seraient ensuite tués pour produire des lignées et des tissus de cellules souches génétiquement personnalisées. À l'autre extrémité de la vie, un mouvement de plus en plus puissant destiné à promouvoir le suicide assisté et l'euthanasie « volontaire » menace la vie des personnes âgées et invalides vulnérables. Des notions eugéniques comme la doctrine de la *lebensunwertes Leben* (« la vie indigne d'être vécue ») ont été émises pour la première fois vers 1920 par des intellectuels dans des salons huppés d'Amérique et d'Europe. Longtemps considérées comme infâmes après les atrocités commises au milieu du vingtième siècle, elles ont fait leur réapparition. La seule différence est qu'actuellement, les doctrines des eugénistes se parent des titres de « liberté », d'« autonomie » et de « choix ».

Ensemble, nous nous efforcerons sans relâche de supprimer le droit de tuer qui a commencé par la légalisation de l'avortement. Nous ferons en sorte, comme par le passé, d'assister, de reconforter et de soutenir les femmes enceintes démunies et les victimes d'avortement, même si nous prenons fermement position contre la notion perverse et dégradante que les femmes ont intérêt à tuer délibérément leur fœtus. Notre message est et continuera à être que la seule réaction juste, humaine

et véritablement chrétienne face aux grossesses non désirées consiste, pour chacun d'entre nous, à nous occuper à la fois des mères et de leurs enfants.

Tout témoin chrétien vraiment prophétique incitera instamment ceux à qui a été confié un pouvoir temporel à assumer la première responsabilité du gouvernement : préserver les êtres faibles et vulnérables des violentes attaques, et ce sans favoritisme, partialité ni discrimination. La Bible nous enjoint de défendre ceux qui ne peuvent pas le faire eux-mêmes et de parler pour ceux qui n'ont pas de voix. C'est pourquoi nous défendons les fœtus, les invalides et les personnes dépendantes, et nous sommes leurs porte-parole. Nous devons promouvoir ce que nous dictent la Bible et la raison éclairée. Nous devons être prêts à défendre, même si cela nous fait courir des risques ainsi qu'à nos institutions, la vie de nos frères et sœurs à tous les stades de développement et quelle que soit leur condition.

Nous ne nous préoccupons pas seulement de notre nation. Autour du globe, nous observons des cas de génocides et de « purification ethnique », de non-assistance à d'innocentes victimes de la guerre qui souffrent, de négligence et d'abus d'enfants, d'exploitation de travailleurs vulnérables, de trafic sexuel d'adolescentes et de jeunes femmes, d'abandon de personnes âgées, d'oppression et de discrimination raciale, de persécution de croyants de toutes confessions et d'absence de prises de mesures nécessaires à l'arrêt de la propagation de maladies que l'on peut prévenir, comme le sida. Selon nous, toutes ces dérives découlent de la même perte de conscience de la dignité de la personne humaine et de la sainteté de la vie humaine qui commande l'industrie de l'avortement ainsi que les mouvements en faveur du suicide assisté, de l'euthanasie et du clonage humain pour raisons de recherches biomédicales. Nous avons donc, comme il se doit, une véritable éthique cohérente d'amour et de vie pour tous les êtres humains en toutes circonstances.

## **LE MARIAGE**

*Et l'homme dit : Voici cette fois celle qui est os de mes os et chair de ma chair ! On l'appellera femme, parce qu'elle a été prise de l'homme. C'est pourquoi l'homme*

*quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair. Genèse 2.23-24*

*Ce mystère est grand : je dis cela par rapport à Christ et à l'Église. Du reste, que chacun de vous aime sa femme comme lui-même, et que la femme respecte son mari. Éphésiens 5.32-33*

Dans l'Écriture, la création de l'homme et de la femme ainsi que leur union en une seule chair en tant que mari et femme constituent l'apogée de la création de Dieu. En transmettant la vie et en élevant leurs enfants, les hommes et les femmes unis en tant qu'époux ont le grand honneur de collaborer avec Dieu lui-même. Le mariage est donc la première institution de la société humaine, celle sur laquelle se fondent toutes les autres institutions humaines. La tradition chrétienne parle des « liens sacrés du mariage » pour mettre en évidence le fait qu'il s'agit d'une institution ordonnée par Dieu et bénie par Christ, qui a participé aux noces de Cana en Galilée. Dans la Bible, le Seigneur lui-même bénit le mariage et le tient en très haute estime.

L'expérience humaine dans son ensemble confirme que le mariage est la première et la plus importante de toutes les institutions pour assurer la santé, l'éducation et le bien-être de tous les membres de la société. Là où le mariage est honoré et où on favorise la solidité des liens matrimoniaux, tous sont gagnants : les époux eux-mêmes, leurs enfants, les communautés et milieux dans lesquels ils vivent. Là où cette institution commence à être ébranlée, toutes sortes de pathologies sociales ne tardent pas à se manifester. Malheureusement, au cours des dernières décennies, nous avons observé un grand déclin du mariage dans notre pays. L'indice le plus révélateur (et alarmant) est le taux de naissances hors mariage. Il y a moins de cinquante ans, il était de moins de 5 pour cent. Aujourd'hui, il dépasse les 40 pour cent. Notre société, surtout dans les secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables, où le taux de naissances hors mariage est encore plus élevé que la moyenne nationale, en paie largement le prix (délinquance, drogue, délits, incarcération, détresse et désespoir). Le concubinage et le taux dramatiquement élevé de divorces sont aussi des sonnettes d'alarme.



Nous confessons avec tristesse que les chrétiens et nos institutions ont trop souvent scandaleusement omis de défendre l'institution du mariage et de donner au monde l'exemple du vrai sens du mariage. Dans la mesure où nous avons trop facilement accepté le divorce et gardé le silence concernant les pratiques sociales qui nuisent à la dignité du mariage, nous nous repentons, et nous incitons tous les chrétiens à en faire autant.

Pour consolider les familles, nous devons cesser de présenter la débauche et l'infidélité sous un jour séduisant et redonner aux membres de nos Églises un sens de la beauté, du mystère et de la sainteté profonds de l'amour conjugal fidèle. Nous devons réformer les mesures politiques insensées qui contribuent à affaiblir l'institution du mariage, y compris l'idée discréditée du divorce unilatéral. Nous devons intervenir dans les domaines de la loi, de la culture et de la religion pour bien faire comprendre aux jeunes ce qu'est le mariage, ce qu'il nécessite et pourquoi il vaut largement l'engagement et les sacrifices que font des époux fidèles.

L'envie de redéfinir le mariage pour officialiser les relations entre les personnes du même sexe ou entre partenaires multiples est plutôt un symptôme que la cause de l'affaiblissement de cette institution. Elle montre qu'on ne comprend plus le sens du mariage tel que le traduit notre loi civile et religieuse, ni la tradition philosophique qui a contribué à l'élaboration de cette loi. Et pourtant, il faut absolument résister à ce courant, car y céder reviendrait à abandonner la possibilité de rétablir une saine compréhension du mariage, et par là, l'espoir de rendre à cette institution la place qui lui revient. Cela instaurerait l'idée fautive et destructrice que le mariage n'est fait que de romantisme et d'autres satisfactions d'adultes, et non, d'une manière intrinsèque, qu'il sert de cadre à la procréation, avec le caractère et la valeur uniques d'actes et de relations qui ont pour but de générer, de promouvoir et de protéger la vie. Dans la communion des époux et l'éducation des enfants (qui, en tant que dons de Dieu, sont les fruits de l'amour conjugal de leurs parents), nous découvrons les raisons profondes et les bienfaits de l'alliance matrimoniale.

Nous savons que certains ont des penchants pour la conduite et les relations homosexuelles et à plusieurs, comme d'autres sont attirés par d'autres formes de

conduite immorale. Nous éprouvons de la compassion pour eux ; nous les respectons en tant qu'êtres humains pourvus d'une profonde dignité inhérente égale à la nôtre, et nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui luttent, souvent avec peu d'aide, pour résister à la tentation d'assouvir des désirs qu'ils considèrent, de même que nous, comme illicites. Nous les soutenons, même lorsqu'ils y succombent. Nous ne sommes pas moins pécheurs qu'eux, et nous n'avons pas accompli ce que Dieu voulait pour notre vie. Nous n'avons pas moins qu'eux besoin en permanence de la patience, de l'amour et du pardon du Seigneur. Nous appelons toute la communauté chrétienne à résister à l'immoralité sexuelle, tout en nous abstenant de condamner dédaigneusement ceux qui s'y livrent. Notre rejet du péché, quoique ferme, ne doit jamais se transformer en rejet des pécheurs, car tout pécheur, quel que soit son péché, est aimé de Dieu, qui ne cherche pas notre destruction, mais plutôt la conversion de notre cœur. Jésus appelle tous ceux qui s'éloignent du chemin de la vertu à « une voie par excellence ». En tant que disciples, nous serons toujours prêts à aider avec amour tous ceux qui entendent l'appel divin et veulent y répondre.

De plus, nous admettons qu'il y a des personnes sincères qui ne sont d'accord ni avec nous, ni avec l'enseignement de la Bible et de la tradition chrétienne à propos de la moralité sexuelle et de la nature du mariage. Certains considèrent leurs relations homosexuelles ou à plusieurs comme vraiment conjugales. Toutefois, ils ne comprennent pas que le mariage est rendu possible par la complémentarité sexuelle de l'homme et de la femme, et que la communion étroite à plusieurs niveaux qu'est le mariage comprend une union physique qui unit biologiquement un mari et sa femme en tant qu'unité reproductrice. C'est ainsi parce que le corps n'est pas un simple instrument extrinsèque de la personne humaine, mais qu'il est partie intégrante de la réalité personnelle de l'être humain. Les êtres humains ne sont pas seulement des centres de la conscience ou des émotions, des cerveaux ou des esprits qui habitent dans des corps impersonnels. La personne humaine est une unité dynamique de corps, d'âme et d'esprit. Le mariage est le lien qu'établissent un homme et une femme lorsque, renonçant à tous les autres et s'engageant l'un envers l'autre pour la vie, ils partagent leur existence à tous les niveaux (biologique, émotionnel, matériel, rationnel, spirituel) en contractant un engagement qui est scellé, complété et renouvelé par des rapports sexuels

aimants au cours desquels les conjoints deviennent une seule chair, non au sens figuré, mais en remplissant ensemble les conditions les plus favorables à la procréation. C'est pour cela que dans la tradition chrétienne, et historiquement dans la loi occidentale, les mariages consommés ne peuvent pas être dissous ou annulés pour cause de stérilité, même si la nature de la relation conjugale est constituée et structurée en vue de la procréation, qui constitue en soi un grand bienfait.

Nous comprenons que beaucoup de nos concitoyens (y compris certains chrétiens) croient que la définition historique du mariage en tant qu'union d'un homme et d'une femme revient à nier l'égalité ou les droits civils. Ils se demandent quoi répondre lorsqu'on leur soutient que cela ne fera aucun mal, ni à eux ni à personne, que la loi de la communauté accorde le statut de « gens mariés » à deux hommes ou à deux femmes qui vivent ensemble en partenariat sexuel. Après tout, cela n'affecterait en rien leur propre mariage, n'est-ce pas ? Toutefois, en y regardant de plus près, l'argument selon lequel les lois cautionnant une certaine sorte de mariage n'affecteront pas les autres n'est pas valable. S'il l'était, les choses iraient beaucoup trop loin : soutenir que le statut légal d'une certaine sorte de relations conjugales n'influe pas sur les autres ne s'applique pas seulement aux partenaires de même sexe ; on pourrait aussi l'appliquer aux relations amoureuses à plusieurs, à la polygamie et même à des relations incestueuses entre frères et/ou sœurs adultes. Devraient-elles, sous prétexte d'égalité ou de droits civils, être considérées comme des mariages légaux, et dans ce cas, n'auraient-elles aucun effet sur les autres relations ? Non. En réalité, le mariage n'est pas quelque chose d'abstrait ou de neutre que la loi peut légitimement définir et redéfinir pour plaire à ceux qui sont puissants et influents.

Personne n'a le droit civil de traiter une relation non conjugale comme un mariage. Le mariage est une réalité objective (une alliance unissant un mari et sa femme) que la loi se doit de reconnaître et de soutenir au nom de la justice et du bien commun. Si elle ne le fait pas, de grands fléaux sociaux en découlent. Premièrement, la liberté religieuse de ceux pour lesquels c'est une affaire de conscience est remise en question. Deuxièmement, on outrepassé les droits des parents lorsqu'on se sert de la vie familiale et des programmes scolaires

d'éducation sexuelle pour enseigner aux enfants que les esprits éclairés reconnaissent comme « mariages » les partenariats sexuels que de nombreux parents considèrent intrinsèquement comme non-conjugaux et immoraux. Troisièmement, le bien commun de la société civile est compromis lorsque la loi elle-même, dans sa fonction pédagogique cruciale, devient un instrument qui nuit à une saine compréhension du mariage, dont dépend l'épanouissement de la tradition matrimoniale dans n'importe quelle société. Malheureusement, de nos jours, l'institution du mariage est loin d'être solide, mais si nous entamons le processus extrêmement important qui consiste à réformer nos lois et nos mœurs pour rebâtir une telle culture, nous ne devons en aucun cas redéfinir le mariage dans nos lois de telle façon qu'elles donneraient une fausse image de ce qu'il est vraiment.

C'est donc par *amour* (et non par animosité) et par prudente *préoccupation du bien de tous* (et non par préjugés) que nous nous engageons à nous efforcer sans relâche de préserver la définition légale du mariage, union d'un homme et d'une femme, et à en remettre à l'honneur l'institution. En tant que chrétiens, comment pourrions-nous faire autrement ? La Bible nous apprend que le mariage est un élément essentiel de l'alliance de la création de Dieu. En fait, l'union d'un mari et d'une femme symbolise le lien qui unit Christ à son Église. Par conséquent, de même que Christ, par amour, a accepté de se donner pour l'Église en sacrifice parfait, nous voulons, avec amour, faire tous les sacrifices qu'on nous demandera pour le soutien du trésor sans prix qu'est le mariage.

## **LA LIBERTÉ RELIGIEUSE**

*L'Esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, car l'Éternel m'a oint pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ; il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance. Ésaïe 61.1*

*Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Matthieu 22.21*

Au fil des siècles, la lutte pour la liberté religieuse a été longue et ardue, mais ce n'est ni une idée nouvelle, ni une évolution récente. La liberté religieuse est fondée sur le caractère de Dieu lui-même, du Seigneur qui se révèle pleinement dans la vie et l'œuvre de Jésus-Christ. Déterminés à suivre fidèlement Jésus dans la vie comme dans la mort, les premiers chrétiens se sont basés sur la manière dont l'incarnation s'était passée : « Dieu a-t-il envoyé Christ, comme certains le supposent, comme un tyran brandissant la peur et la terreur ? Pas du tout, mais avec bonté et douceur... car la contrainte n'est pas un attribut du Seigneur » (Épître à Diognète 7.3-4). Le droit à la liberté religieuse est donc fondé sur l'exemple de Christ lui-même ainsi que sur la dignité même de la personne humaine créée à l'image de Dieu – une dignité, comme le proclamaient nos fondateurs, inhérente à tout être humain, et que tous peuvent discerner en exerçant leur bon sens.

Les chrétiens confessent que Dieu seul est le Seigneur de la conscience. Être exempt de toute contrainte religieuse est la pierre angulaire d'une conscience libre. Nul ne devrait être forcé d'adhérer à une religion contre son gré, et aucun croyant ne devrait être empêché d'adorer Dieu selon la voix de sa conscience, ni d'exprimer librement et publiquement les convictions religieuses auxquelles il est profondément attaché. Ce qui est vrai individuellement s'applique aussi aux communautés religieuses.

Paradoxalement, ce sont ceux qui s'arrogent aujourd'hui le droit de tuer les fœtus, les personnes âgées et invalides ainsi que celui de s'engager dans des pratiques sexuelles immorales, et même d'avoir des relations basées sur ces pratiques qui soient reconnues et favorisées par la loi, qui sont aussi, très souvent, les premiers à bafouer la liberté des autres d'exprimer leur engagements moraux et religieux envers la sainteté de la vie et la dignité du mariage en tant qu'union conjugale d'un mari et d'une femme.

Nous voyons cela, par exemple, dans l'effort qui est fourni pour affaiblir ou éliminer les clauses de conscience, donc pour forcer les institutions pro-vie (y compris les hôpitaux et les cliniques religieux) et les médecins, chirurgiens, infirmières et autres professionnels de la santé pro-vie à adresser les femmes enceintes à des cliniques

d'avortement et même, dans certains cas, à le pratiquer ou à y participer. Nous constatons cela au travers des statuts antidiscriminatoires destinés à contraindre divers institutions, entreprises et prestataires de services religieux à accomplir des activités qu'elles jugent profondément immorales ou à cesser leur activité. Après l'imposition légale du « mariage entre personnes du même sexe » au Massachusetts, par exemple, les institutions caritatives catholiques ont choisi, à leur grand regret, de mettre un terme à leur œuvre centenaire de contribution au placement d'orphelins dans de bons foyers plutôt que de se plier à l'injonction légale de placer des enfants chez des couples homosexuels en violant l'enseignement moral catholique. Dans le New Jersey, après l'établissement d'un projet d'« unions civiles » quasi-conjugal, une institution méthodiste a été privée de son statut lui permettant d'être exemptée d'impôts lorsqu'elle a refusé, par conscience religieuse, de laisser un local dont elle était propriétaire et utilisatrice servir à des cérémonies de bénédictions d'unions homosexuelles. Au Canada et dans certaines nations européennes, le clergé chrétien a été poursuivi en justice pour avoir prêché les normes bibliques contre la pratique de l'homosexualité. De nouvelles lois antidiscriminatoires américaines incitent à croire que la même pratique y entrera en vigueur prochainement.

Au cours de ces dernières décennies, l'augmentation des cas de jurisprudence est allée de pair avec le déclin des valeurs religieuses dans les médias, l'éducation et la direction politique, entraînant des restrictions du libre exercice de la religion. Nous considérons cette tendance comme inquiétante, non seulement parce qu'elle constitue une menace pour la liberté individuelle garantie à toute personne, quelles que soient ses convictions, mais parce que cette tendance menace aussi le bien-être de tous et la culture de la liberté sur laquelle est fondée notre système de gouvernement républicain. Restreindre la liberté de conscience ou, pour des institutions religieuses, par exemple, la possibilité d'embaucher des personnes d'une certaine religion ou ayant des convictions morales selon leur conscience mine la viabilité des structures indépendantes de la société, tampon indispensable contre l'autorité excessive de l'État, et mène au despotisme sournois contre lequel Tocqueville nous a prophétiquement mis en garde.<sup>1</sup> La désintégration de la société civile est le premier pas vers la tyrannie.

En tant que chrétiens, nous prenons au sérieux l'exhortation biblique de respecter les autorités et de leur obéir. Nous croyons aux lois et au respect de celles-ci. Nous reconnaissons notre devoir de nous y soumettre, qu'elles nous plaisent ou non, sauf si elles sont très injustes ou qu'elles contraignent ceux qui y sont soumis à faire quelque chose d'inique ou d'immoral. L'objectif biblique de la loi est de préserver l'ordre et d'être au service de la justice et du bien commun, mais les lois qui sont iniques (surtout celles qui prétendent contraindre les citoyens à faire ce qui est injuste) nuisent au bien commun au lieu de le favoriser.

Dès la constitution de l'Église, les chrétiens ont refusé de compromettre leur proclamation de l'Évangile. Dans Actes 4, on a ordonné à Pierre et à Jean de cesser de prêcher. Voici leur réponse : « Jugez s'il est juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu ; car nous ne pouvons pas ne pas parler de ce que nous avons vu et entendu. » Au fil des siècles, le christianisme nous a appris que la désobéissance civile est non seulement permise, mais parfois nécessaire. Aucune défense des droits et des devoirs de la conscience religieuse n'est plus éloquente que celle qui a été énoncée par Martin Luther King Jr. dans sa *Lettre de la geôle de Birmingham*. Écrivant d'un point de vue explicitement chrétien et citant des auteurs chrétiens comme Augustin et Thomas d'Aquin, King a enseigné que les lois justes élèvent et ennoblissent des êtres humains parce qu'elles sont fondées sur la loi morale dont la source suprême est Dieu lui-même. Les lois injustes dégradent les êtres humains. Dans la mesure où elles ne se réfèrent à aucune autre autorité que la simple volonté humaine, elles n'ont aucun pouvoir d'étouffer la conscience. La volonté de King d'aller en prison plutôt que de souscrire à ce qui est injuste au niveau de la loi a été exemplaire et édifiante.

Parce que nous honorons la justice et le bien commun, nous ne souscrivons à aucun édit qui prétend obliger nos institutions à participer aux avortements, aux recherches basées sur la destruction d'embryons, au suicide assisté et à l'euthanasie ou tout autre acte qui va à l'encontre de la vie ; nous ne nous soumettrons pas non plus à une loi qui prétend nous forcer à approuver des partenariats sexuels immoraux, à les considérer comme des mariages ou l'équivalent ou à nous empêcher de proclamer la vérité telle que nous la connaissons sur la moralité, l'immoralité, le mariage et la famille. Nous rendrons

totallement et de bon gré à César ce qui est à César, mais à aucun prix nous ne rendrons à César ce qui est à Dieu.

## **COMITÉ DE RÉDACTION**

### **Robert George**

Professeur McCormick de jurisprudence, Université de Princeton

### **Timoty George**

Professeur de l'école de théologie Beeson, Université de Samford

### **Chuck Colson**

Fondateur du Centre Chuck Colson pour la Vision du monde chrétienne  
(Lansdowne, Virginie)

**Copyright 2009 Charles Colson, Robert George, Timothy George**

---

<sup>1</sup> Alexis de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*.